



Rogers Sugar annonce des résultats solides pour le troisième trimestre, soutenus par la performance du secteur du sucre

Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») (TSX : RSI) présente aujourd'hui ses résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2026. Le BAIIA ajusté consolidé du trimestre s'est établi à 35,6 millions de dollars, grâce au rendement élevé du secteur du sucre de la Société.

« Le troisième trimestre a été marqué par des progrès significatifs dans nos fondements opérationnels : conclusion d'une nouvelle convention collective de cinq ans à Montréal et avancement de notre projet LEAP vers la phase de mise en service », a déclaré Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers et Lantic Inc. « Ces étapes étant maintenant franchies, nous sommes bien placés pour continuer à servir nos clients de manière fiable et à afficher une performance financière stable. »

Principaux résultats consolidés du troisième trimestre de l'exercice 2026 (non audité)	T3 2026	T3 2025	CUM 2026	CUM 2025
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits ²⁾	293 695	320 445	872 506	989 958
Marge brute	45 688	48 500	157 471	148 205
Marge brute ajustée ¹⁾	51 481	51 993	166 019	150 749
Résultat des activités d'exploitation	22 426	25 722	90 279	86 020
BAIIA ¹⁾	29 774	33 071	112 170	108 337
BAIIA ajusté ¹⁾	35 567	36 564	120 718	110 881
Bénéfice net	12 059	14 429	53 256	50 781
de base par action	0,09	0,11	0,42	0,40
dilué par action	0,09	0,10	0,39	0,36
Bénéfice net ajusté ¹⁾	16 320	17 041	59 721	52 723
Bénéfice net ajusté de base par action ¹⁾	0,13	0,13	0,47	0,41
Dividendes par action	0,09	0,09	0,27	0,27
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ¹⁾	—	—	90 044	87 804
Volumes				
Sucre (en tonnes métriques)	187 855	191 147	537 682	585 502
Sirop d'érable (en milliers de livres)	12 955	13 796	40 428	40 472

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) La Société a modifié la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation aux États-Unis pour le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » du rapport de gestion pour obtenir plus d'informations.

- La volatilité du marché actuelle attribuable aux conditions commerciales en lien avec les tarifs douaniers américains sur les importations a eu une incidence limitée sur nos activités nationales. Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ consolidé du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'exercice 2026 s'est établi à 16,3 millions de dollars et à 59,7 millions de dollars, respectivement, par rapport à 17,0 millions de dollars et à 52,7 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui s'explique par un apport plus élevé du secteur du sucre, contrebalancé en partie par une diminution de l'apport du secteur des produits de l'érable.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ consolidé s'est chiffré à 35,6 millions de dollars pour le troisième trimestre et à 120,7 millions de dollars pour les neuf premiers mois de l'exercice 2026, ce qui représente une diminution de 1,0 million de dollars et une augmentation de 9,8 millions de dollars, respectivement, par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 31,8 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2026, par rapport à 32,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la diminution de la marge brute ajustée attribuable à une charge hors trésorerie non récurrente de 2,9 millions de dollars liée au coût des services passés découlant des passifs au titre des régimes de retraite associés à la convention collective pour l'usine de Montréal récemment négociée et par l'augmentation des frais de distribution, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des charges administratives et de vente.
- Les volumes de ventes du secteur du sucre se sont chiffrés à environ 188 000 tonnes métriques au troisième trimestre de l'exercice 2026, en baisse d'environ 3 000 tonnes métriques, ou 2 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, attribuable principalement à la baisse des volumes dans le secteur des produits liquides.

- Le BAIIA ajusté¹⁾ du secteur des produits de l'érable s'est établi à 3,7 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2026, comparativement à 4,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2026, nous avons investi 34,1 millions de dollars en entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, dont une tranche de 29,0 millions de dollars se rapportait à des dépenses engagées liées à l'accroissement de la capacité de raffinage et de logistique de notre secteur du sucre de l'Est du Canada (le « projet LEAP »).
- Le projet LEAP continue de progresser comme prévu. La plupart des principaux équipements étant désormais installés, l'accent sera mis sur la préparation opérationnelle et les activités de mise en service. Le projet demeure dans la fourchette du coût total prévu de 280 millions de dollars à 300 millions de dollars, et la capacité de production supplémentaire devrait être mise en service au cours du premier semestre de l'année civile 2027.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ pour la période de douze mois close le 27 juin 2026 se sont élevés à 90,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 2,2 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du BAIIA ajusté¹⁾ et la baisse des dépenses en immobilisations liées aux activités courantes, à l'exclusion de celles liées au projet LEAP, facteurs contrebalancés en partie par le calendrier des paiements d'impôts sur le résultat et l'augmentation des intérêts payés.
- Le 11 juin 2026, nous avons conclu une nouvelle convention collective de cinq ans avec le principal syndicat de notre usine de Montréal. La nouvelle convention expirera en mai 2031.
- Le 26 juin 2026, nous avons prolongé la convention collective avec le syndicat de notre usine de sucre de betterave située à Taber. La convention prolongée expirera en mars 2032.
- Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2026, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 11,5 millions de dollars.
- Le 2 juillet 2026, le Tribunal canadien du commerce extérieur a ouvert un réexamen relatif à l'expiration au titre des mesures commerciales de 2021 visant le sucre raffiné importé. Ce réexamen permettra de déterminer si le maintien de la protection de l'industrie du sucre au Canada demeure justifié. Une décision définitive est attendue d'ici mai 2027.
- Le 31 juillet 2026, nous avons prorogé la date d'échéance de notre facilité de crédit renouvelable auprès de notre consortium bancaire du 28 mars 2030 au 31 juillet 2031, selon les mêmes modalités.
- Le 5 août 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$, lequel sera payable au plus tard le 21 octobre 2026.

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Secteur du sucre

Principaux résultats du secteur du sucre pour le troisième trimestre de l'exercice 2026 (non audité)	T3 2026	T3 2025	CUM 2026	CUM 2025
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	229 548	252 965	672 427	790 471
Marge brute	41 998	40 340	139 621	126 022
Marge brute ajustée ¹⁾	45 963	46 457	146 072	128 946
par tonne métrique (\$/TM) ¹⁾	245	243	272	220
Charges administratives et de vente	12 799	13 173	35 681	32 039
Frais de distribution	6 831	6 395	20 425	20 097
Résultat des activités d'exploitation	22 368	20 772	83 515	73 886
BAIIA ¹⁾	27 877	26 420	99 976	91 098
BAIIA ajusté ¹⁾	31 842	32 537	106 427	94 022
Volumes (en tonnes métriques)				
Volume total	187 855	191 147	537 682	585 502

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

2) La Société a modifié la présentation pour tenir compte des droits élevés sur les ventes à l'exportation aux États-Unis pour le secteur du sucre. Se reporter à la rubrique « Sommaire des mesures trimestrielles » du rapport de gestion pour obtenir plus d'informations.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2026, les produits ont diminué de 23,4 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une baisse du prix moyen du sucre brut n° 11 et d'une réduction des volumes de ventes. Le prix moyen du sucre brut n° 11 a diminué de 3,1 cents US la livre pour se chiffrer à 14,3 cents US la livre pour le trimestre à l'étude, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La variation négative des produits a été en partie contrebalancée par une hausse des prix pour les activités liées au raffinage.



Au troisième trimestre de l'exercice 2026, les volumes de sucre se sont chiffrés à 187 900 tonnes métriques, soit une baisse de 2 %, ou 3 200 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont augmenté de 1 800 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique par la demande accrue dans le secteur de la confiserie.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont baissé de 500 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout du calendrier.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué de 5 100 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la perte d'un client important qui a fermé son installation dans l'Ouest canadien, ainsi que de la baisse de la demande dans l'Est du Canada.
- Les volumes de ventes à l'exportation ont augmenté de 600 tonnes métriques par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse des ventes opportunistes sur le marché américain.

La marge brute s'est chiffrée à 42,0 millions de dollars pour le trimestre considéré, et elle comprend une perte de 4,0 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 40,3 millions de dollars, et elle comprenait une perte de 6,1 millions de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée a diminué de 0,5 million de dollars au troisième trimestre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par une hausse de 3,4 millions de dollars des coûts de production, une charge hors trésorerie non récurrente de 2,9 millions de dollars comptabilisée au troisième trimestre de 2026 liée au coût des services passés découlant des passifs au titre des régimes de retraite associés à la convention collective pour l'usine de Montréal récemment négociée, et une diminution des volumes de ventes, ce qui a réduit la marge brute ajustée de 2,8 millions de dollars. Ces variations défavorables ont été partiellement contrebalancées par l'apport plus élevé des activités liées au raffinage du sucre qui s'est établi à 7,3 millions de dollars, associé à la composition des produits vendus, et par la baisse des coûts d'approvisionnement en sucre brut de 1,3 million de dollars.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 245 \$ pour le troisième trimestre, comparativement à 243 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse s'explique principalement par l'apport plus élevé des activités liées au raffinage du sucre attribuable à la composition des produits vendus, contrebalancé en partie par la hausse des coûts de production et par la charge hors trésorerie non récurrente comptabilisée au troisième trimestre à l'égard des passifs au titre des régimes de retraite pour l'usine de Montréal.

Le résultat des activités d'exploitation du troisième trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 22,4 millions de dollars, en hausse de 1,6 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BALA du troisième trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 27,9 millions de dollars par rapport à 26,4 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BALA ajusté du troisième trimestre de l'exercice 2026 s'est élevé à 31,9 millions de dollars, en baisse de 0,7 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement la diminution de la marge brute ajustée et l'augmentation des frais de distribution, contrebalancées en partie par la baisse des charges administratives et de vente.



Secteur des produits de l'érable

Principaux résultats du secteur des produits de l'érable pour le troisième trimestre de l'exercice 2026 (non audité)	T3 2026	T3 2025	CUM 2026	CUM 2025
Résultats financiers (en milliers de dollars)				
Produits	64 147	67 480	200 079	199 487
Marge brute	3 690	8 160	17 850	22 183
Marge brute ajustée ¹⁾	5 518	5 536	19 947	21 803
en pourcentage des produits ¹⁾	8,6 %	8,2 %	10,0 %	10,9 %
Charges administratives et de vente	3 295	3 088	10 323	9 420
Frais de distribution	337	122	763	629
Résultat des activités d'exploitation	58	4 950	6 764	12 134
BAILA ¹⁾	1 897	6 651	12 194	17 239
BAILA ajusté ¹⁾	3 725	4 027	14 291	16 859
Volumes (en milliers de livres)				
Volume total	12 955	13 796	40 428	40 472

1) Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » du présent communiqué de presse pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Les produits ont diminué de 3,3 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2026 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des volumes de ventes.

La marge brute s'est chiffrée à 3,7 millions de dollars pour le trimestre considéré, et elle comprend une perte de 1,8 million de dollars liée à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute de la période correspondante de l'exercice précédent s'est chiffrée à 8,2 millions de dollars, et elle comprenait un profit de 2,6 millions de dollars lié à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du troisième trimestre est restée inchangée par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, s'établissant à 5,5 millions de dollars, l'amélioration des prix de vente et la baisse des coûts du sirop ayant été contrebalancées par une diminution des volumes et une hausse des coûts de production.

Le pourcentage de la marge brute ajustée du troisième trimestre de l'exercice 2026 a été de 8,6 %, comparativement à 8,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation du pourcentage de la marge brute ajustée reflète principalement la hausse des prix et la baisse du coût du sirop, contrebalancées en partie par l'augmentation des coûts de production.

Le résultat des activités d'exploitation du troisième trimestre de l'exercice 2026 s'est établi à 0,1 million de dollars, comparativement à 5,0 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAILA du troisième trimestre de l'exercice 2026 s'est chiffré à 1,9 million de dollars par rapport à 6,7 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAILA ajusté du troisième trimestre de l'exercice 2026 s'est élevé à 3,7 millions de dollars, en baisse de 0,3 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement la baisse de la marge brute ajustée, l'augmentation des frais de distribution et la hausse des charges administratives et de vente.

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien et comprend des actifs de raffinage du sucre, de même que des actifs de logistique destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, et nous prévoyons une croissance de la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné attribuable au projet LEAP, dont la date de mise en service est prévue au premier semestre de l'année civile 2027.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2026, nous avons poursuivi l'avancement du projet LEAP grâce à l'installation et à l'intégration d'équipements clés de raffinage du sucre à l'usine de Montréal, y compris la mise en service du processus de fonte du sucre brut. Au cours du troisième trimestre, nous avons également fait progresser le déploiement de l'infrastructure logistique de soutien et des réseaux de services publics nécessaires aux futures activités, notamment les canalisations et les actifs électriques. La plupart des principaux équipements étant désormais installés, l'accent sera mis sur la préparation opérationnelle et les activités de mise en service. Le projet se déroule comme prévu et



conformément aux attentes de la direction, et la capacité de raffinage supplémentaire devrait être mise en service au cours du premier semestre de l'année civile 2027.

Au 27 juin 2026, un montant cumulatif de 207,1 millions de dollars, incluant des intérêts de 7,2 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, relativement au projet LEAP, dont une tranche de 78,7 millions de dollars a été inscrite à l'actif pour les neuf premiers mois de l'exercice 2026.

Nous finançons le projet LEAP au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres, de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de notre facilité de crédit renouvelable. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, nous avons émis 22 769 000 actions ordinaires de RSI au cours de l'exercice 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Nous avons également augmenté de 75 millions de dollars le montant disponible au titre de notre facilité de crédit renouvelable pour le porter à 340 millions de dollars.

Au cours de l'exercice 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec (les « prêts d'IQ ») pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Le premier prêt, d'un montant maximal de 40,0 millions de dollars, a été consenti dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement à des conditions favorables aux entreprises québécoises (le « prêt ESSOR d'IQ »), et le deuxième prêt à terme est d'un montant maximal de 25,0 millions de dollars (le « prêt à terme d'IQ »). Au 27 juin 2026, un montant de 33,5 millions de dollars était prélevé aux termes des prêts d'IQ.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

PERSPECTIVES

Nous prévoyons dégager de solides résultats financiers globaux pour l'exercice 2026. L'apport du secteur du sucre devrait dépasser nos attentes, malgré la volatilité actuelle des conditions commerciales en lien avec les tarifs douaniers américains sur les importations, ce qui a eu une incidence sur nos volumes de ventes à l'exportation, principalement au cours du premier semestre de l'exercice. Dans le secteur des produits de l'érable, nous prévoyons que l'apport sera moindre, la demande mondiale ayant diminué au cours des derniers mois, sous l'effet de l'inflation alimentaire.

Pour nos deux secteurs d'activité, nous présumons que la dynamique actuelle du marché continuera d'avoir cours tout au long du reste de l'exercice 2026 et qu'aucune modification défavorable importante de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (l'« ACEUM ») ne surviendra dans un proche avenir. Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous collaborons étroitement avec les différentes parties prenantes en ce qui a trait à nos deux secteurs d'activités, et nous ajusterons notre stratégie commerciale au besoin.

Notre projet LEAP va de l'avant et nous faisons progresser considérablement la mise en œuvre du projet, alors que nous poursuivons les activités de construction et l'installation du nouvel équipement de raffinage du sucre et de l'infrastructure logistique. Pour l'exercice 2026, nous prévoyons consacrer environ 103 millions de dollars au projet LEAP. Ces dépenses sont soutenues par le plan de financement du projet que nous avons mis en place au cours des trois derniers exercices.

Secteur du sucre

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2026, malgré la diminution des ventes à l'exportation enregistrée au premier semestre de l'exercice 2026. Au cours des derniers mois, nous avons constaté une légère reprise de la demande des clients de nos secteurs des produits industriels et des ventes à l'exportation. Par conséquent, nous relevons nos prévisions quant aux volumes pour 2026 pour les porter de 735 000 tonnes métriques à 745 000 tonnes métriques. Le volume prévu reste toutefois inférieur d'environ 36 000 tonnes métriques à celui vendu au cours de l'exercice 2025, ce qui représente une baisse d'environ 4,5 %, la majeure partie de la diminution étant attribuable à une réduction des volumes de ventes aux clients du secteur des ventes à l'exportation à faible marge et à la baisse des volumes de ventes aux clients du secteur des produits liquides. Nous anticipons que l'incidence défavorable de la baisse des volumes continuera d'être atténuée par la marge favorable qui devrait être dégagée sur le marché intérieur canadien actuel durant le reste de 2026.

Nous prévoyons que la raffinerie de Montréal continuera de fonctionner à pleine capacité et que nous continuerons de mettre à contribution la production provenant de nos autres installations dans l'Ouest canadien, dans le but de respecter constamment nos engagements envers les clients.

À Taber, la campagne 2025 de transformation des betteraves à sucre s'est achevée, et nous avons produit 103 000 tonnes métriques de sucre de betterave, ce qui est légèrement plus élevé que prévu. Pour la campagne 2026 de transformation des betteraves à sucre, des betteraves à sucre ont été semées sur une superficie totale de 24 000 acres, soit 1 500 acres de plus qu'à l'exercice précédent.

Les coûts de production et de maintenance de nos trois usines de production devraient croître en 2026, du fait des augmentations des coûts externes liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2026, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. L'augmentation actuelle des coûts de l'énergie associés à la guerre au Moyen-Orient ne devrait pas avoir d'incidence importante sur nos activités, car nous avons atténué notre exposition aux variations des prix de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable afin d'assurer une maintenance adéquate de nos actifs de production et des installations connexes.



Les frais de distribution pour 2026 devraient être les mêmes que ceux de 2025. Ces dépenses rendent compte du coût de l'exportation de sucre raffiné vers les États-Unis et de la demande actuelle du marché qui nécessite parfois le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient augmenter en 2026 par rapport à 2025, en raison principalement de la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant de la récente appréciation du cours de l'action et des hausses liées au marché pour les coûts externes et les salaires du personnel.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement augmentent au cours de l'exercice 2026, car nous augmentons nos emprunts dans le cadre du projet LEAP. Nous avons atténué notre exposition aux variations des taux d'intérêt à court terme liée à notre facilité de crédit renouvelable grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations non liés au projet LEAP devraient augmenter légèrement au cours de l'exercice 2026 par rapport à 2025. Nous prévoyons consacrer environ 25,0 millions de dollars à différentes initiatives, liées principalement à la conformité réglementaire et au renforcement de notre infrastructure de production existante.

Secteur des produits de l'érable

Nous prévoyons une baisse des résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable en 2026 par rapport à 2025, principalement en raison d'une diminution de la marge brute, attribuable à l'augmentation des coûts de production, et d'une hausse des coûts liés au soutien administratif. Cette évolution reflète l'incidence de la récente réduction de la demande mondiale de sirop d'érable, qui a intensifié la concurrence entre les participants au marché et qui devrait se répercuter sur le volume des ventes attendu.

À l'heure actuelle, nous prévoyons que les volumes de ventes atteindront 53,8 millions de livres pour l'exercice 2026, ce qui représente une légère croissance par rapport à l'exercice précédent et une baisse de 2,2 millions de livres par rapport à la dernière estimation communiquée au deuxième trimestre.

La récolte de sirop d'érable de 2026 a permis la production de 3,9 livres de sirop d'érable par entaille au Québec, ce qui représente la moyenne du secteur. Nous nous sommes procuré suffisamment de sirop d'érable pour répondre à la demande attendue de nos clients pour le reste de l'exercice 2026 et les deux premiers trimestres de l'exercice 2027.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de 2,0 millions de dollars à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable au cours de l'exercice 2026. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » dans le rapport de gestion du trimestre et de la période de neuf mois clos le 27 juin 2026.

Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Rogers pour le troisième trimestre de l'exercice 2026 peuvent être consultés sur www.LanticRogers.com ou sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités. Pour obtenir plus d'informations, il faut se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » qui figure à la fin du rapport de gestion qui se rapporte au trimestre considéré.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans le présent communiqué de presse :

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIIA s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.

- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.
- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent communiqué de presse, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et, dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T3 2026			T3 2025		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	41 998	3 690	45 688	40 340	8 160	48 500
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	3 965	1 828	5 793	6 117	(2 624)	3 493
Marge brute ajustée	45 963	5 518	51 481	46 457	5 536	51 993
Résultat des activités d'exploitation	22 368	58	22 426	20 772	4 950	25 722
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	3 965	1 828	5 793	6 117	(2 624)	3 493
Résultat ajusté des activités d'exploitation	26 333	1 886	28 219	26 889	2 326	29 215
Résultat des activités d'exploitation	22 368	58	22 426	20 772	4 950	25 722
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	5 509	1 839	7 348	5 648	1 701	7 349
BAIIA ¹⁾	27 877	1 897	29 774	26 420	6 651	33 071
BAIIA ¹⁾	27 877	1 897	29 774	26 420	6 651	33 071
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	3 965	1 828	5 793	6 117	(2 624)	3 493
BAIIA ajusté	31 842	3 725	35 567	32 537	4 027	36 564
Bénéfice net			12 059			14 429
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			5 793			3 493
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			(61)			21
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(1 471)			(902)
Bénéfice net ajusté			16 320			17 041
Bénéfice net de base par action			0,09			0,11
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,04			0,02
Bénéfice net ajusté de base par action			0,13			0,13

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion.



RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

	CUM 2026			CUM 2025		
Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
Marge brute	139 621	17 850	157 471	126 022	22 183	148 205
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 451	2 097	8 548	2 924	(380)	2 544
Marge brute ajustée	146 072	19 947	166 019	128 946	21 803	150 749
Résultat des activités d'exploitation	83 515	6 764	90 279	73 886	12 134	86 020
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 451	2 097	8 548	2 924	(380)	2 544
Résultat ajusté des activités d'exploitation	89 966	8 861	98 827	76 810	11 754	88 564
Résultat des activités d'exploitation	83 515	6 764	90 279	73 886	12 134	86 020
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	16 461	5 430	21 891	17 212	5 105	22 317
BAIIA ¹⁾	99 976	12 194	112 170	91 098	17 239	108 337
BAIIA ¹⁾	99 976	12 194	112 170	91 098	17 239	108 337
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾	6 451	2 097	8 548	2 924	(380)	2 544
BAIIA ajusté ¹⁾	106 427	14 291	120 718	94 022	16 859	110 881
Bénéfice net			53 256			50 781
Ajustement total du coût des ventes ¹⁾			8 548			2 544
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ¹⁾			160			71
Impôt sur les ajustements ci-dessus			(2 243)			(673)
Bénéfice net ajusté			59 721			52 723
Bénéfice net de base par action			0,42			0,40
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus			0,05			0,01
Bénéfice net ajusté de base par action			0,47			0,41

1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés » du rapport de gestion pour obtenir plus d'informations.

Audioconférence et webémission

Rogers tiendra une audioconférence pour discuter des résultats du troisième trimestre de l'exercice 2026 le 6 août 2026 à 8 h 00 (heure de l'Est). Si vous souhaitez y participer, veuillez composer le 1-800-717-1738. Pour accéder à la présentation webdiffusée en direct, veuillez cliquer sur le lien qui suit : [LIEN À LA WEBÉMISSION](#)

Pour écouter l'enregistrement de l'audioconférence qui sera disponible peu après sa conclusion, composez le 1-888-660-6264 suivi du code d'accès 36133#. L'enregistrement sera disponible jusqu'au 6 septembre 2026. Il sera également possible d'écouter une émission audio webdiffusée en direct de l'audioconférence sur notre site à l'adresse www.LanticRogers.com.



À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de Lantic Érable Inc. (auparavant connue sous la dénomination The Maple Treat Corporation) et son siège social est situé à Montréal, au Québec. Lantic Érable Inc. exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Lantic Érable Inc., qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans environ 50 pays et sont vendus au détail sous diverses marques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- l'incidence possible des tarifs douaniers américains sur les ventes à l'exportation de sucre raffiné, de produits contenant du sucre et de produits de l'érable;
- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes;
- toute information présentée à l'égard de notre projet LEAP, notamment le coût total prévu et la date prévue de mise en service;
- les prix futurs du sucre brut n° 11;
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent communiqué de presse, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieures à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca